

Appel d'offres

Pour le déneigement des entrées de la
Coop de St-Pamphile

Description des lieux et du travail:

Épicerie – 35, rue Principale

- Le stationnement principal (avant 7h);
- L'entrée nord de l'église jusqu'à la Maison de la famille (avant 7h);
- Le côté nord de l'épicerie;
- La cour arrière;
- L'entrée des employés et locataires;
- Le débarcadère (lundi, mercredi et vendredi avant 6h).

La Coop est responsable du déneigement de ses trottoirs mais l'entrepreneur doit libérer le plus rapidement possible l'excès de neige accumulé sur le stationnement.

L'entrepreneur doit respecter les angles du trottoir qui longe le bâtiment et toujours libérer les stationnements qui sont au coin gauche des escaliers.

Quincaillerie – 12, rue Principale (avant 8h)

- La partie avant du magasin jusqu'à la rue Principale;
- La cour du côté sud de la quincaillerie;
- L'arrière de l'entrepôt (doit rester exempt de neige en tout temps).

Porter une attention particulière aux endroits où se déplace le chariot élévateur.

Exigences générales :

- L'entrepreneur devra, si nécessaire, transporter la neige à l'arrière du centre d'achat.
- Lorsque le pavé est glacé, l'entrepreneur devra, aussi souvent que nécessaire, gratter la glace et épandre de l'abrasif pour assurer la sécurité des usagers.

- L'entrepreneur devra détenir une assurance responsabilité civile d'au moins 2 000 000\$ et fournir une note de couverture à la Coop.
- Le déblaiement des trottoirs et autres lieux inaccessibles avec la machinerie ne sont pas à la charge de l'entrepreneur;
- L'entrepreneur devra fournir, à ses frais, tous les équipements et le matériel requis (machinerie, abrasif, etc...) pour l'exécution de la totalité de son contrat.
- Les frais de déplacement de la neige en cas de manque d'espace seront à la charge de la Coop.

Durée de l'entente :

Saison hivernale 2022-2023 (de la première à la dernière neige).

Saison hivernale 2023-2024 (de la première à la dernière neige).

L'entrepreneur devra fournir une soumission détaillée pour chaque emplacement et chaque saison soumis à cet appel d'offres soit :

- Épicerie
- Quincaillerie
- Stationnement centre d'achat et stationnement arrière

Les soumissions doivent être déposées au plus tard le 28 août 2022 à 17h, à l'attention de Monsieur Pier-Luc Morneau, directeur général au 35, rue Principale Nord, local 208, St-Pamphile (Québec) G0R 3X0 ou par courriel à pier-luc.morneau@lacoopstpamphile.ca